DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale. sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/10/2024. Nombre de Conseillers en exercice: 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, FLANDRIN-VAISSIERES Cynthia.

Avaient donné pouvoir: CARNEIRO Jean-Marc à BAHUT Cécile, ROSSETTO Claudine à ABOULGHAZI Naziha, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents

Abstention

:26

Votants

:29

Pour

:29

Contre

OBIET : DÉLIBÉRATION N° 2024-161 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : ADMISSION EN NON VALEUR

Mme FEZZANI Sofia, rapporteure, informe le Conseil Municipal de la demande formulée par le receveur municipal d'admettre en non-valeur des titres de recettes, émis entre 2011 à 2023, correspondant à des impayés de la restauration scolaire, autres produits fiscaux et divers titres pour un montant total de 3 169.07€.

Les procédures de mises en recouvrement ayant été épuisées, le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur de titre pour un montant de 3 169.07€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'admission en non-valeur de titres pour un montant de 3 169,07€

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le :

2 9 OCT, 2024

Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-

DELMAS